

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00281

Numéro SIREN : 801 691 122

Nom ou dénomination : 2CManagement

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/006071



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE 31/12/2020
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles - Autres	1 557	1 557	0
Immobilisations corporelles	5 009	3 895	1 114
Immobilisations financières (1)	90		90
TOTAL I (5)	6 656	5 452	1 204
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances (2) clients et comptes rattachés	8 146		8 146
Créances autres (3)	3		3
Disponibilités	495		495
Charges constatées d'avance	547		547
TOTAL II	9 191		9 191
TOTAL GENERAL (I + II)	15 847	5 452	10 395

B - PASSIF	NET EXERCICE 31/12/2020
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	8 119
Report à nouveau	-230
TOTAL I	8 989
3 - DETTES	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	82
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	1 324
TOTAL III	1 406
TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 395

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an	7 200	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	1 337
----------------------------------	-------	--	-------

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		31/12/2020
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	7 891
Production vendue	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services dont export et livraisons intracommunautaires	3 000
Autres produits		2
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		10 893
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		7 132
Autres charges externes		2 981
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés		616
	dont TP/CFE, CVAE	616
Dotations aux amortissements		389
Autres charges		2
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	
Total des charges d'exploitation (II)		11 120
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-227
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	7
	Produits exceptionnels (IV)	
	Charges financières (V)	10
	Charges exceptionnelles (VI)	
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-230

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		230
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		230
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		230

**2CManagement**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 38, Chemin des Carrés

74100 VETRAZ-MONTHOUX (HAUTE-SAVOIE)

801 691 122 RCS THONON LES BAINS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, et
le 29 juin, à 10 heures

les associées de la société se sont réunies en assemblée générale ordinaire au siège social,
sur convocation de la présidente.

Sont présentes :

- Madame Christine COLLOMB, propriétaire de 90 actions
- Mademoiselle Caroline COLLOMB, propriétaire de 10 actions

Soit un total de 100 actions

Madame Christine COLLOMB préside la séance en sa qualité de présidente.

Elle constate, en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses
décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat
et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associées plus de quinze
jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser,
pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Madame la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le
suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidence sur les opérations et les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes et du rapport de gestion
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020



Première résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuvent le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés par la présidente et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 230.25 euros.

Les associés approuvent les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la présidente au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, les associés donnent quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 230.25 € au compte « report à nouveau (solde débiteur) »

Troisième résolution

Les associées décident de renouveler dans ses fonctions de présidente de la société, Madame Christine COLLOMB, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social et s'il y a lieu des clauses statutaires, la présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Elle est la représentante légale de la société.

Elle peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Par ailleurs, Madame Christine COLLOMB ne percevra pas de rémunération durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

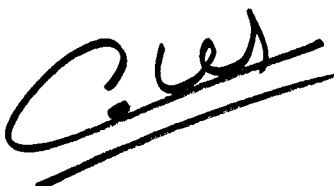
Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner à nouveau, Madame Christine COLLOMB déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et n'être frappée d'aucune déchéance ou incapacité de nature à lui interdire à exercer cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associées présentes.

Christine COLLOMB



Caroline COLLOMB

